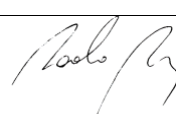
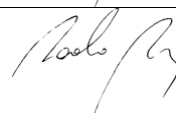
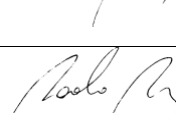


Friend of the Sea Standard

FOS – Critères d’obtention de la certification concernant la pêche durable

Friend of the Sea
www.friendofthesea.org

REV	DATE	RAISON	VALIDATION	APPROBATION
1	18/01/2013	Première délivrance	Paolo Bray	
2	01/07/2015	Mise à jour	Paolo Bray	
3	30/09/2016	Mise à jour des normes	Paolo Bray	
3.1	18/10/2017	Définitions et directives pour les standards	Paolo Bray	

Avant-propos

Friend of the Sea (FOS) est une organisation non gouvernementale créée en 2008 dont le but est de préserver l'habitat marin en promouvant les techniques de pêche durables à adopter et en mettant en œuvre des projets spécifiques de protection et de conservation.

Le programme de certification de Friend of the Sea évalue les pêcheries et aquacultures en fonction des critères et des indicateurs de durabilité. Pour assurer le respect des exigences en terme de durabilité, la certification est accordée par un organisme indépendant suite à la réalisation d'un Audit.

Les normes suivantes sont destinées à la certification de tous les produits de la mer, y compris les aliments pour poissons, la farine de poisson, l'huile de poisson et les suppléments d'oméga 3, issues de pêche en mer ou d'élevage et provenant de producteurs agréés FOS. Veuillez s'il vous plait vous référer aux normes de pêche en mer et d'aquaculture pour la certification des matières premières.

Les exigences sont classées soit Essentielles, Importantes ou Recommandées, en fonction de leur importance.

Exigences essentielles: L'obtention de 100% de conformité aux exigences essentielles est obligatoire pour que l'organisme de certification valide le produit de l'organisation. Tout manquement à ces exigences engendrera une non-conformité majeure et l'organisation devra prendre des mesures correctives efficaces, qui devront être mises en œuvre dans les trois mois suivant l'émission de la non-conformité. L'organisme doit fournir une preuve satisfaisante à l'organisme de certification de la correction de toutes les non-conformités majeures. Une durée de six mois est accordée exclusivement pour la mise en place de mesures correctives concernant les exigences 2.1 et 2.2, compte tenu de leur nature plus complexe.

Exigences importantes: 100% de conformité aux exigences importantes est obligatoire pour que l'organisme de certification valide le produit de l'organisation. Tout manquement à ces exigences doit être considéré comme une non-conformité mineure et l'organisation doit proposer des mesures correctives efficaces (déclaration des intentions et plan de mise en œuvre) devant être soumises à l'organisme de certification dans les trois semaines qui suivent l'émission du rapport de non-conformité. Cette proposition doit également comporter un calendrier exposant la mise en œuvre de chaque mesure corrective. Chaque mesure corrective proposée doit être pleinement mise en œuvre dans les 12 mois qui suivent.

Indicateurs recommandés: Le respect des recommandations n'est pas obligatoire pour la certification du produit. Toutefois, le respect des recommandations sera vérifié au cours de l'audit et toute insuffisance sera mentionnée dans le rapport d'audit à titre de recommandation. L'entreprise doit informer l'organisme de certification, au cours de l'audit suivant, de toute mesure corrective mise en œuvre.

Les exigences qui ne sont pas applicables à l'organisation contrôlée seront retranscrites « N.A. ».

Description de l'organisation

Ce document ne doit être rempli que par le personnel de l'organisme de certification chargé de l'audit. Il doit être rempli en anglais.

a) NOM DE L'ORGANISATION AUDITÉE:

CIBEL STE BELHASSAN COMPLEXE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL S.A

b) NOM DE L'ORGANISATION QUI COMMENDITÉ L'AUDIT :

CIBEL STE BELHASSAN COMPLEXE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL S.A

c) SI L'ORGANISATION AUDITÉE FAIT PARTIE D'UN GROUPE, MERCI DE PRÉCISER LE NOM DU GROUPE AINSI QUE TOUS SES MEMBRES :

CIBEL

CIBEL 1 TAN TAN

CIBEL 2 AGADIR

CIBEL 4 AGADIR

d) ADRESSE DE L'ORGANISATION AUDITÉE:

CIBEL 1 : ZONE INDUSTRIELLE EXTRA PORTUAIRE TAN TAN

CIBEL 2 : RUE AL MOHIT Q,I ANZA, AGADIR - MAROC

CIBEL 4 : RUE AL MOHIT Q,I ANZA, AGADIR - MAROC

e) NOM ET CONTACTS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION ET DE CELLE EN CONTACT AVEC L'AUDITEUR :

Mme HIND MKADMI

TEL : 00 212 6 10 61 84 97

EMAIL : hind.mkadem@cibel.ma

f) FLOTTE AUDITÉE :

BATEAUX	PORT EMBARQUEMENT	Drapeau	Matricule	ZONE	METHODE PECHE
CETUS	DAKHLA	Maroc	8-1079	FAO 34	TRAWL PELAGIC
AL WAFAE	DAKHLA	Maroc	12-80	FAO 34	TRAWL PELAGIC
QUANT	DAKHLA	Maroc	12-95	FAO 34	TRAWL PELAGIC
OCEAN VENTURE	DAKHLA	Maroc	12-107	FAO 34	TRAWL PELAGIC
BOULMAL	AGADIR+TANTAN	Maroc	11-257	FAO 34	PURSE SEINE
EL HABIB	SIDI IFNI/ AGADIR/ LAAYOUNE	Maroc	8-365	FAO 34	PURSE SEINE
OUARZAZATE	AGADIR/ SIDI IFNI	Maroc	7-670	FAO 34	PURSE SEINE
ABOU EL FARAJ	AGADIR	Maroc	8/1-3	FAO 34	PURSE SEINE
AL BORAQ	SIDI IFNI/ AGADIR	Maroc	8-01037	FAO 34	PURSE SEINE
ABOU YOUNESS	LAAYOUNE	Maroc	6/2-182	FAO 34	PURSE SEINE
ACHURAIMI	LAAYOUNE	Maroc	5-242	FAO 34	PURSE SEINE
AKRAM-2	LAAYOUNE	Maroc	7/1-221	FAO 34	PURSE SEINE
AL HODAFI	LAAYOUNE	Maroc	7-913	FAO 34	PURSE SEINE
KARAM-1	LAAYOUNE	Maroc	11-293	FAO 34	PURSE SEINE
LES FRERES	LAAYOUNE	Maroc	8-1099	FAO 34	PURSE SEINE
LOUBANE-2	LAAYOUNE	Maroc	8-1045	FAO 34	PURSE SEINE
TAIBAH	LAAYOUNE/ SIDI IFNI	Maroc	11-318	FAO 34	PURSE SEINE
SIDI AHMED-2	AGADIR	Maroc	8/1-27	FAO 34	PURSE SEINE
AL GHAMAMA	LAAYOUNE	Maroc	8-1084	FAO 34	PURSE SEINE
ABCHER	LAAYOUNE	Maroc	8-1086	FAO 34	PURSE SEINE
AMANOUZ-3	LAAYOUNE	Maroc	7/1-214	FAO 34	PURSE SEINE
ISSAM-4	LAAYOUNE	Maroc	12-108	FAO 34	PURSE SEINE
LAMGHARI	AGADIR	Maroc	11-222	FAO 34	PURSE SEINE
AL ANSAR-2	TAN TAN	Maroc	8-958	FAO 34	PURSE SEINE
IMRANE-1	AGADIR	Maroc	12-84	FAO 34	PURSE SEINE
SAINT GILLES	TAN-TAN	MA	8-752	AT FAO 34	PURSE SEINE
SAKHR	TAN-TAN	MA	8-01010	AT FAO 34	PURSE SEINE
SALAH	TAN-TAN	MA	11-169	AT FAO 34	PURSE SEINE
SELWAN	TAN-TAN	MA	10-107	AT FAO 34	PURSE SEINE
SIDI BORJA	TAN-TAN	MA	11-333	AT FAO 34	PURSE SEINE
SIDI MOGDOUL I	TAN-TAN	MA	7/1-176	AT FAO 34	PURSE SEINE
SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH	TAN-TAN	MA	10-60	AT FAO 34	PURSE SEINE
SOULTANE-1	TAN-TAN	MA	11-325	AT FAO 34	PURSE SEINE
SOUNDOS	TAN-TAN	MA	6-981	AT FAO 34	PURSE SEINE
TAHA-2	TAN-TAN	MA	12-77	AT FAO 34	PURSE SEINE
TAIBAH	TAN-TAN	MA	11-318	AT FAO 34	PURSE SEINE
TAKOUMBA	TAN-TAN	MA	10-123	AT FAO 34	PURSE SEINE
TAMIR	TAN-TAN	MA	10-122	AT FAO 34	PURSE SEINE
TAMOUNTE	TAN-TAN	MA	7-930	AT FAO 34	PURSE SEINE
TIFRADINE	TAN-TAN	MA	7-774	AT FAO 34	PURSE SEINE
TIMITAR	TAN-TAN	MA	8-01035	AT FAO 34	PURSE SEINE
VILLE D'EL AYOUNE	TAN-TAN	MA	11-80	AT FAO 34	PURSE SEINE
ZAYN AL ABIDINE	TAN-TAN	MA	11-332	AT FAO 34	PURSE SEINE
ZOUBAIRE	TAN-TAN	MA	11-289	AT FAO 34	PURSE SEINE
ABDELMOURIT-2	TAN-TAN	MA	7-928	AT FAO 34	PURSE SEINE
AL ANSAR	SIDI-IFNI+TAN-TAN	MA	8-958	AT FAO 34	PURSE SEINE
AL FALAQ	SIDI-IFNI+TAN-TAN	MA	8/1-37	AT FAO 34	PURSE SEINE
BOULFDAIL II	TAN-TAN	MA	8-846	AT FAO 34	PURSE SEINE
EL MOURAZIK-	AGADIR+TANTAN	MA	11-268	AT FAO 34	PURSE SEINE
EL SAMAK II	TAN-TAN	MA	11-137	AT FAO 34	PURSE SEINE

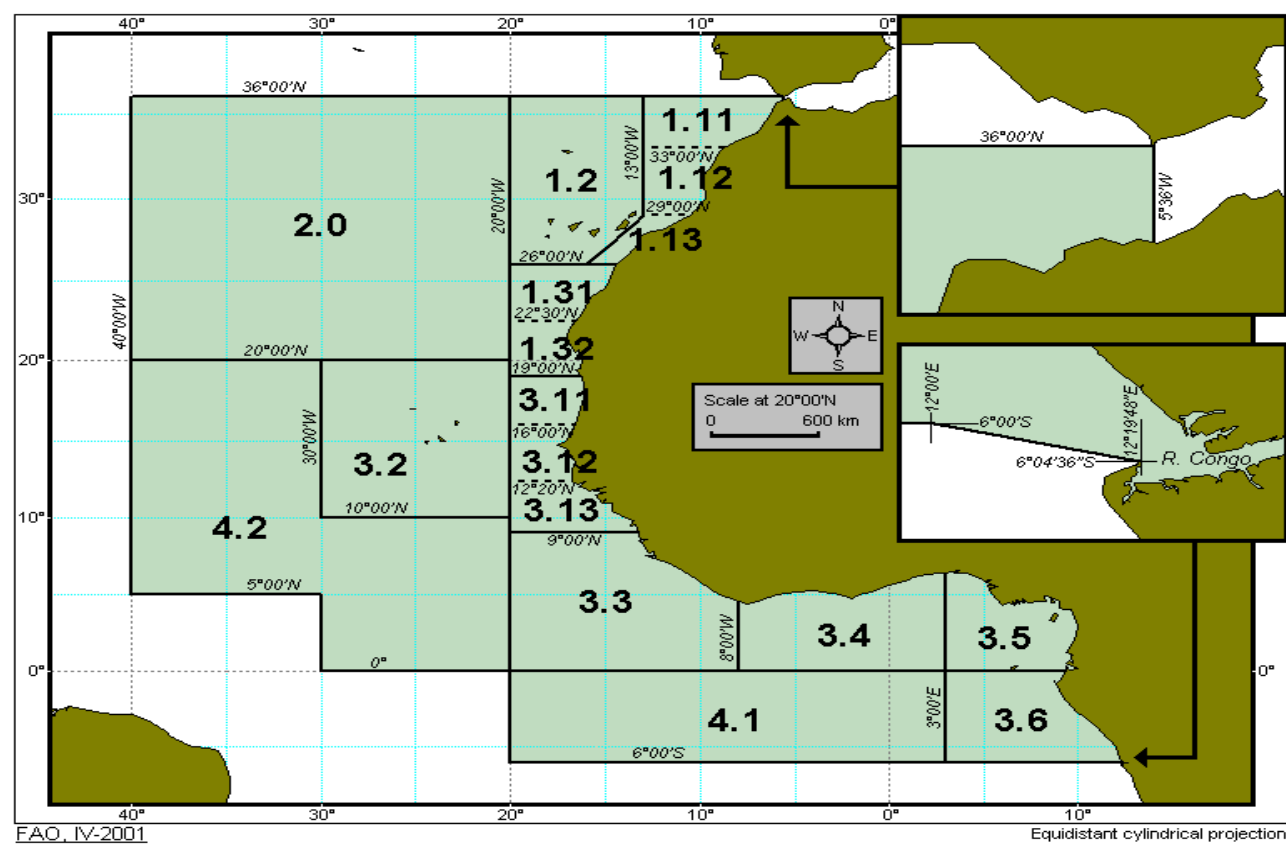
g) NAVIRES AUDITÉES SUR PLACE (L'auditeur doit dresser la liste des navires qui ont effectivement été audités sur le site en tant qu'échantillon représentant la flotte):

Nom du navire de pêche	Numéro d'enregistrement	Port de déchargement
BOULMAL	11-257	AGADIR
AL ANSAR-2	8-958	AGADIR
IMRANE-1	12-84	AGADIR
LAMGHARI	11-222	AGADIR
SAKHR	8-01010	TAN TAN
ABDELMOURIT-2	7-928	TAN TAN
TAHA-2	12-77	TAN TAN
SOULTANE-1	11-325	TAN TAN

h) ZONE DE PECHE (Coordonnées et / ou zone et / ou sous-zone FAO et / ou zone CIEM et / ou ZEE. Si possible, veuillez joindre une carte.):

FAO 34.1.12

FAO 34.1.13



i) NOM COMMUN ET SCIENTIFIQUE DES ESPECES AUDITÉES :

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
SARDINE	SARDINA PILCHARDUS
MAQUEREAU	SCOMBER COLIAS
ANCHOIS	ENGRAULIS ENCRASICOLUS

j) NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS :

CIBEL 4 : 700

CIBEL 1 : 90

BATEAU : 23 MARIN/NAVIRE

k) CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES PRIX/RECOMPENSES EN POSSESSION DE L'ORGANISATION:

NONE

l) ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES:


Avant ou pendant la vérification, l'OC informe toutes les parties prenantes concernées de la vérification de l'organisation candidate et recommande leur contribution. Veuillez fournir la liste de tous les intervenants contactés ci-dessous:

- DELEGATION DES PECHES MARITIMES AGADIR TEL : (212) 05 28 84 29 64
- INSTITUT DES RECHERCHE HALIEUTIQUE AGADIR TEL : (212) 05 28 93 01 57
- DELEGATION DES PECHES MARITIME TANTAN TEL : (212) 05 28 87 90 45

m) INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- Audit de re-certification
- Le bateau Cetus appartient au groupe Cibel avec une technique de pêche RSW différente des navires inspecté (Pêche artisanale), l'inspection du navire sera programmé durant l'audit de surveillance.

- **Le projet Friend of the Sea a été présenté auparavant** (si ce n'est pas le cas, l'auditeur doit fournir une courte description)
- **L'organisation et/ou le(s) propriétaire(s) du navire a/ont été informé(s) de l'opportunité, en cas d'approbation, d'utiliser le logo Friend of the Sea sur les produits/navires certifiés**
- **L'organisation a reçu un document décrivant les rôles et les qualifications du personnel chargé de l'audit**
- **La durée de l'audit a été convenu auparavant**
- **Les informations contenues dans le formulaire d'informations préliminaires (PIF) ont été confirmées** (en cas de modification du PIF, une version mise à jour doit être fournie rapidement)

ORGANISME DE CERTIFICATION: RINA SERVICES SPA	ÉQUIPE D'AUDIT: AHMED AMAMMA LEAD AUDITOR	DATE DE DÉBUT ET FIN D'AUDIT: <u>Stage 1</u> Doc Review 24-02-2021 (Du 09h à 11h) <u>Stage 2</u> CoC Audit Début 02-03-2021 (Du 14h à 18h) 03-03-2021 (Du 09h à 18h) 04-03-2021 (Du 09h à 18h) 06-03-2021 (Du 09h à 18h) Wild Audit Début : 05-03-2021 (Du 09h à 18h) 07-03-2021 (Du 09h à 18h)
SIGNATURE DE L'AUDITEUR: 	NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DE L'ORGANISATION ET DE CELLE QUI ACCOMPAGNE L'AUDITEUR L'AUDIT: HIND MKADMI DIRECTRICE QUALITE SECURITE ET ENVIRONNEMENT	CODE D'AUDIT:

NOTES À L'AUDITEUR

- 1) L'auditeur doit remplir tous les champs de la liste de contrôle.
- 2) Les directives de compilation de la liste de contrôle sont mises en évidence dans les cases bleues.
- 3) L'auditeur fournit une explication lorsque les exigences ne sont pas applicables.
- 4) L'auditeur doit écrire OUI lorsque l'organisation se conforme à une exigence et NON quand elle ne le fait pas.
- 5) L'auditeur doit commenter et expliquer les réponses positives ou négatives. Un simple "OUI", "NON" ou "N.A." est insuffisant.
- 6) Chaque document pertinent doit être ajouté au rapport d'audit final dans une pièce jointe distincte et numérotée.
- 7) Les explications photographiques ajoutées à la liste de contrôle ou jointes sont appréciées.

1 ÉVALUATION DU STOCK

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
1.1	Le stock concerné est évalué par La direction de l'entreprise de pêches	Essentiel	L'entreprise de pêche doit démontrer qu'elle collecte des données conformément aux normes internationales applicables (Ex Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP), Directives de la FAO pour la collecte systématique des données sur les pêches de capture (Fisheries Technical Paper No. 382) et en eaux profondes, Programme FAO (DSF).	0	LES SITUATION DES STOCKS SONT GERE PAR L'INSITUT NATIONAL DES RECHERCHE HALIEUTQUE "INRH" www.inrh.ma Le dernier rapport : ETAT DES STOCKS ET DES PECHERIES AU MAROC 2017 ANNEXE A

La direction de l'entreprise de pêches est une institution chargée de la gestion des pêches, y compris l'élaboration de règles régissant les activités de pêche. Elle peut également être responsable de la collecte d'informations, de son analyse, de l'évaluation des conditions des stocks, du contrôle et de la surveillance.

FAO 1997: Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable.

1.1.1	Le stock en question doit procurer un nombre suffisant de	Essentiel		0	TOUS CE QUI CONCERNE LA SITUATION DES STOCKS DES ESPECES EN OBJET D'AUDIT SONT PUBLIE AU SITE INRH (INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES HALIEUTIQUE)
-------	---	-----------	--	---	---

1.1.2	Le stock étudié ne doit PAS être surexploité.	Essentiel	$F \leq F_{RDM}$ Dans la fourchette de probabilité de l'évaluation des stocks disponibles ou au moins $F \leq F_{lim}$ (point de référence limite) Si la situation où un stock concerné d'une pêcherie certifiée se trouve être qualifié de surpêche, la certification sera suspendue ou révoquée.	0
-------	---	-----------	--	---

- ZONE B : ATLANTIC CENTRE

- SARDINE (SARDINA PILCHARDUS) : [NON PLEINEMENT EXPLOITE](#)**

Le stock de sardine pêchés au niveau de la zone centrale a été évalué par le modèle global dynamique de Schaefer en utilisant deux méthodes : Biodyn utilisé par le COPACE et APSIC (A Stock – Production Model Incorporating Covariates). Les captures de cette espèce ont été ajustées par la série de biomasse acoustique pour la première méthode et les rendements des senneurs ainsi que les biomasses acoustiques pour la 2ème méthode. Ce stock a été évalué aussi par modèle analytique en utilisant XSA (Xtended Survivors Analysis)

Stock	Méthode	B2017/Bmsy	B2017/BO.1	F2017/Fmsy	F2017/FO.1	F2017/Fsys2017	Tendance B/2016	Statut 2016	Statut 2017
Sardine A+B (Sardina pilchardus)	Biodyn COPACE	154%	140%	50%	55%	108%	-3%	Non pleinement exploité	Non pleinement exploité

Stock Parameters	
MSY	633837
BMSY	9346591
BO.1	1030251
Cur_Stock	1443529
B/BMSY	154%
F/BO.1	140%
Cur_SustProd	448148
Cur_PercProd	77%
CurY	484062
FMSY	0,68
FO.1	0,61
FCur	0,34
FCur/FMSY	50%
FCur/FO.1	55%
FSYCur	0,31
FCur/FSYCur	108%
CurY/MSY	59%

- MAQUEREAU (SCOMBER COLIAS) : [PLEINEMENT EXPLOITE](#)**

Les captures de la zone centrale en maquereau ont été ajustées avec la série de biomasses acoustiques depuis 1999. Pour l'évaluation de ce stock, le model Biodyn développé par le COPACE a été utilisé.

L'analyse fait ressortir un état de biomasse qui se situe en dessous du niveau optimal B0.1 de 23% avec une mortalité par pêche inférieure aux niveaux préconisés dues aux faibles débarquements en cette espèce au niveau de la zone centrale. A cet effet, ce stock pourrait être considéré comme en état de pleine exploitation compte tenu de l'amélioration des indices acoustiques et l'état de faibles débarquements de cette espèce.

Il est à rappeler que ce stock a été évalué en état de surexploitation en 2016. La trajectoire de la biomasse depuis 1999 a montre une tendance à la hausse avant de chuter de 2015 à 2017 en dessous de Bmsy

Stock	Méthode	B2017/Bmsy	B2017/BO.1	F2017/Fmsy	F2017/FO.1	F2017/Fsys2017	Tendance B/2016	Statut 2016	Statut 2017
Maquereau A+B (Scomber colias)	Biodyn COPACE	80%	27%	16%	18%	14%	-4%	Non pleinement exploité	Pleinement exploité

- ANCHOIS (ENGRAULIS ENCRASICOLUS) : [PLEINEMENT EXPLOITE](#)

L'Analyse de la composition en taille (LCA) associé à la détermination des points de référence par méthode de rendement par recrue (YPR) ont été utilisées pour évaluer le stock de l'anchois des zones centrale et nord. Lors des évolutions des groupes de travail précédents, les zones Nord, A et B ont été considérées comme une seule entité en se basant sur la distribution acoustique de cette espèce qui montre une coupure entre Cap Boujdour et Cap Barbas. Cette hypothèse vient d'être confirmée par les résultats d'une étude récente sur l'identité des stocks de cette espèce (Ouazzani & Chlaida, 2017) qui montre une éventuelle existence d'une coupure phyllo-géographique autour de 25° Nord.

Rappelons que les médèles globaux sont peu adaptés à ce genre d'espèce de courte durée de vie. La fraction exploitée de l'anchois au niveau de cette zone est composée d'individus adultes de taille modale de 15 cm.

L'examen des points de référence indique que le stock d'anchois de la zone centrale est en état de pleine exploitation par une mortalité de pêche située presque au niveau cible F0.1 (F/F0.1=119%)

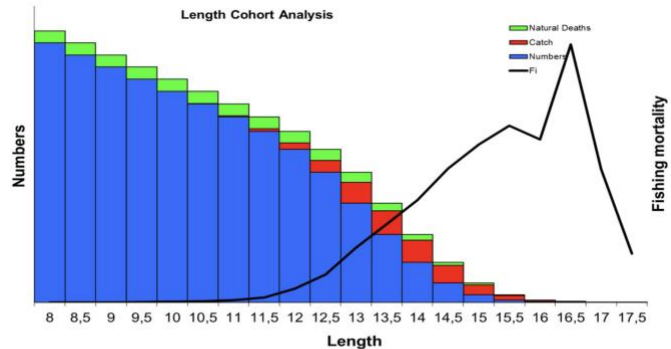
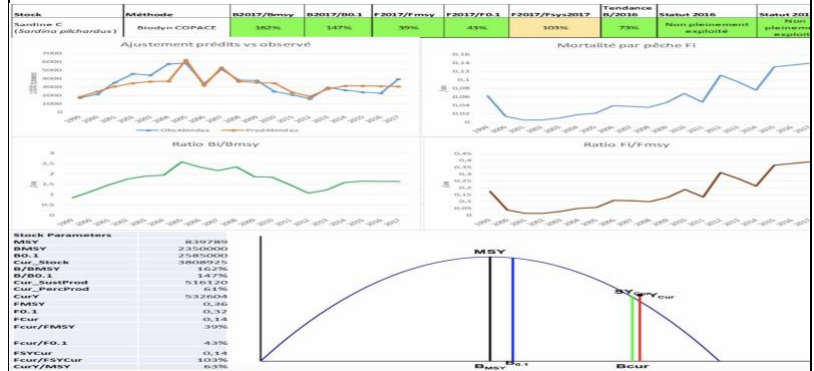


Figure 58. Résultats d'évaluation de l'anchois (Nord+A+B) par la méthode LCA et le modèle de rendement par recrue

- [ZONE C : ATLANTIC SUD](#)

- SARDINE (SARDINA PILCHARDUS) : [NON PLEINEMENT EXPLOITE](#)

La Sardine Zone Sud a été évaluée par le modèle global dynamique de Schaefer en utilisant deux méthodes : Biodyn utilisé par le COPACE et APSIC (A stock – Production Model Incorporating Covariates). Les captures totales de la sardine au niveau de la zone C de 1999 à 2017 ont été ajustées avec les indices de biomasse acoustique estimée pour cette espèce par le Navire de Recherches Norvégien Dr Fridtjof Nansen complété par la série du N/R marocain Al Amir Moulay Abdellah



- MAQUEREAU : SCOMBER COLIAS [NON PLEINEMENT EXPLOITE](#)

Les captures de la zone Sud en maquereau ont été ajustées avec la série de biomasses acoustiques depuis 1999. Pour l'évaluation de ce stock, le modèle Biodyn développé par le COPACE a été utilisé. Les résultats de cet ajustement qui ont été jugés assez satisfaisants (R² = 65%), sont présentés par la figure ci-dessous.

Le résultat de cette évaluation fait ressortir un état de non pleine exploitation de ce stock. En effet, la biomasse actuelle est au-dessus du niveau optimal et de celui correspondant à la capture maximale soutenable (Bcur/B0.1=133% et Bcur/Bmsy=54%) Ce stock est donc en bon état de non pleine exploitation. Il est à noter qu'après la chute de biomasse affichée en 2016 ce stock a récupéré entre 2016 et 2017

Stock	Méthode	B2017/Bmsy	B2017/BO.1	F2017/Fmsy	F2017/FO.1	F2017/Fsyn2017	Tendance B/2016	Statut 2016	Statut 2017
Maquereau C (<i>Scomber japonicus</i>)	Biodyn COPACE (Biomasse)	146%	133%	54%	60%	100%	60%	Non pleinement exploité	Non pleinement exploité

Ajustement observé vs prédicts

FI Mortalité par pêche

Ratio BI/BMSY

Ratio BI/BMSY

Stock Parameters	
BMSY	252.835
BO.1	300000
Cur_Stock	438067
B/BMSY	1.46%
B/BO.1	1.33%
Cur_SustProd	19887.3
Cur_ParcProd	79%
CurY	197920
FMSY	0.84
FO.1	0.26
FCur	0.45
FCur/FMSY	54%
FCur/FO.1	60%
FCur/FSYCur	100%
CurY/FMSY	78%

REFERENCE : ETAT DES STOCKS ET DES PECHERIES AU MAROC 2017 ([Annexe A](#))

Référence : Etat des stocks et des Pêcheries au Maroc 2016 (ENGRAULIS ENCRASICOLUS) ([Annexe B](#))

1.1.3	Le stock étudié ne doit pas être surpêché.	Essentiel	$B \leq B_{lim}$ Dans la fourchette de probabilité de l'évaluation des stocks disponibles ou au moins $B \leq B_{lim}$ (point de référence limite) Si le stock concerné d'une pêcherie certifiée devient surpêché, la de cette pêcherie est suspendu ou	O	VOIR 1.1.2
-------	--	-----------	---	---	------------

Tous les critères relatifs à l'état actuel et l'évolution du stock en cours d'évaluation, doit inclure les données des prises accessoires (bycatch), les rejets (discards), la mortalité non observée, la mortalité accidentelle, captures non déclarées et attraper l'extérieur de la zone certifiée.

Mise à jour des données et / ou des informations sur l'état du stock sont disponibles auprès des organismes tels que : la FAO, FAO, Regional Fisheries Management Organisation, Marine Research National Authority, Université, autre institut de recherche indépendant.

D'autres informations peuvent inclure une preuve générique basée sur les stocks similaires, lorsque des informations spécifiques sur le stock concerné ne sont pas disponibles, assurant le faible risque pour le stock considéré.

1.1.4	La méthodologie d'évaluation du stock actuel concerné et de son évolution doit être publiée dans un délai convenable.	Essentiel	Preuves documentaires	O	TOUTES LES METHODES D'EVALUATION DES STCOKS DES PETITS PELAGIQUE SONT PUBLIE DANS LE SITE OFFICIELLE DE L'INRH (INSTUTUT NATIONAL DES RECHERCHE HALIEUTIQUE) ET LE FAO (FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION) REFERENCE : ETAT DES STOCKS ET DES PECHERIES AU MAROC 2017 <u>(Annexe A)</u>
1.2	<u>Applicable uniquement pour les pêches artisanales ou à petite échelle (c'est-à-dire qu'il ne s'applique pas aux pêches et aux flottes à grande échelle).</u> Si l'organisme satisfait tous les critères normatifs présent sur ce document et ne dépasse pas 10% (poids) de la capture totale de la même espèce ciblé dans le stock concerné, les exigences 1.1.2. et 1.1.3. Ne s'appliquent pas.	Essentiel	Le poids des captures par pêche avec la même méthode de pêche que celle qui est évaluée ne dépasse pas 10% de la capture totale du même stock.	N/A	

L'auditeur doit remplir l'exigence 1.2 SEULEMENT en cas de réponse négative à l'exigence 1.1.

Le but de cette exigence est de permettre la certification de pêcheries artisanales et / ou traditionnelles à petite échelle ciblant des stocks qui auraient pu être surexploités par des navires et des pêcheries à plus grande échelle.

Les pêches artisanales sont ici conçues comme celles qui utilisent des bateaux de pêche d'une taille <24 m et / ou d'un moteur <375 kW.

Les pêches à grande échelle sont celles qui utilisent des engins de pêche de taille ≥ 24 m, des moteurs de ≥ 375 kW, des navires avec installations de congélation et / ou des navires-usines (par exemple: navires de haute mer équipés d'installations de traitement et de congélation).

]

2 IMPACT SUR L'HABITAT ET ECOSYSTEME MARIN

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
2.1	Les données actuelles et / ou d'autres informations sont recueillies et mises à jour, concernant les effets de la pêche en cours d'évaluation sur la structure de l'écosystème et les habitats vulnérables aux dommages causés par les différentes méthodes de pêche. Le rôle du stock dans la chaîne alimentaire est également pris en compte).	Important	<p>La collecte des données doit être conforme aux normes internationales (par exemple, CWP et DSF en haute mer, Programme de la FAO).</p> <p>Les données et les analyses peuvent comprendre des connaissances et des recherches locales, traditionnelles ou autochtones, à condition que leur validité puisse être objectivement vérifiée.</p> <p>La méthodologie et les résultats de l'analyse des impacts négatifs les plus probables de l'unité de certification sur l'écosystème sont rendus publics dans un délai convenable et dans le respect de la confidentialité s'il y a lieu.</p>	O	<p>UN RAPPORT ANNUEL DES ETAT DES STOCKS ET DE LA PECHERIE EST PUBLIE PAR L'INRH CHAQUE ANNEE, LE DERNIER RAPPORT A ETE PUBLIE EN MOIS 02/2019 EST CELUI DE L'ANNEE 2017</p> <p>REF :</p> <p>http://www.inrh.ma/sites/default/files/documents/etat_des_stocks_2017.pdf</p>
2.2	La pêche et/ou la flotte sont conformes au règlement sur les zones marines protégées.	Essentiel	Egalement Vérifier la conformité en utilisant le VMS et tracker GPS, ainsi que la base de données mondiale www.mpaglobal.netc	O	<p>TOUTES LES ZONE PROTEGES SONT SURVEILLES ET CONTROLES PAR DES RADARS VMS INSTALLE SUR TOUS LES NAVIRES ET AFIN DE PARTAGER LA POSITIONS EXACTE DU NAVIRE.</p> <p>CHAQUE OPERATION DE PECHE DETECTE DANS UNE ZONE PROTEGES MENE DIRECTEMENT A UNE SANCTION ET PARFOIS RETRAIT DE LA LICENCE DE PECHE SI NECESSAIRE</p>

L'auditeur, par le biais d'un échantillonnage aléatoire, utilisant le système de contrôle satellite sur les navires ou des preuves alternatives valables, vérifie que l'activité de pêche est effectuée en conformité avec les réglementations des zones marines protégées. Une déclaration officielle des autorités de contrôle locales doit également être produite. L'auditeur doit fournir une liste des zones marines protégées dans la zone (voir www.mpaglobal.org)

2.3	La pêche ou la flotte utilisent des méthodes de pêche qui n'affectent pas le fond de la mer, sauf sur preuve que cet impact est négligeable.	Essentiel	Les fonds marins et la faune marine benthique doivent revenir à leurs conditions initiales dans un délai maximal de 30 jours à compter de l'impact des méthodes de pêche sur le fond marin.	O	LA PECHE A LA SEINE TOURNANTE NE PRESENTE AUCUN DANGER SUR LES FONS MARIN
-----	--	-----------	---	---	---

L'auditeur recueille des preuves de conformité.

2.4	L'organisation a demandé ou effectué une évaluation de l'impact de ses activités sur les habitats essentiels pour le stock concerné et sur les habitats vulnérables aux dommages causés par les e de pêche.	Recommandé	L'RFMO devra mener des études qui tiennent compte de l'impact de la flotte ou de la pêche sur l'écosystème et elle en tiendra compte lors de la publication de conseils avisés	O	TOUTES LES ETUDES QUI CONCERNE LA PECHERIE OBJET D'AUDIT SONT FAITENT PAR LA COMITE DES PECHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST "COPACE"
-----	---	------------	--	---	--

L'auditeur doit fournir des preuves concernant toutes les études disponibles.

3 SELECTIVITÉ

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
3.1	<p>Les captures accidentelles ne doivent pas inclure les espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN des espèces en voie de disparition comme étant vulnérables ou présentant un risque plus élevé.</p> <p>L'évaluation de l'UICN ne doit pas avoir été effectuée plus de 10 ans auparavant et elle ne doit pas être obsolète, dans le sens où il n'existe pas d'évaluation plus récente de l'espèce ou du stock concerné.</p>	Important	<p>Des études de prises accidentelles (By catch) ont été effectuées par les organismes compétents (FAO or RFMOs or National Authorities ou universités). Elles fournissent des informations sur le niveau des by catch et des espèces capturées.</p> <p>Ces études ne doivent pas indiquer la présence d'espèces vulnérables ou à risque plus élevé parmi les espèces régulièrement capturées (plus de 0,25% du poids total) selon www.redlist.org.</p>	O	<p>La réglementation marocaine n'oblige pas l'utilisation de journal de pêche pour les senneurs, par contre une déclaration après chaque arrivage au port est obligatoire de toutes les espèces pêchées, des agents de contrôle surveillent l'opération de déchargement afin de s'assurer des informations déclarées (Quantité et Espèces).</p> <p>Une déclaration de cession de capture est établie par l'autorité compétente pour chaque opération de débarquement qui contient toutes les informations relatives à la marée de pêche :</p> <p>DATE : 29/12/2020, RAISON SOCIAL : EVER FREEZE, NAVIRE : CETUS 8-1079, ESPÈCE : SARDINE, N° DECLARATION CAPTURE : 12-PDA133-2019/1378, N° ATTESTATION DE CESSION DE CAPTURE : EXTP-2020/1378, DATE D'ATTESTATION DE CESSION DE CAPTURE : 16/12/2019, DATE DE CONGELATION : 18/12/2019, TYPE DE CONDITIONNEMENT : CONGELE, QUANTITE : 40000 KGS</p> <p>www.redlist.org</p>
3.1.1	L'organisation recueille et tient à jour les données actuelles et / ou d'autres informations sur les impacts de la pêche et les activités associées de pêche à recrutement assisté sur les espèces en voie de disparition, les prises accidentelles et les rejets.	Essentiel	Les connaissances traditionnelles, des pêcheurs ou des communautés peuvent servir de référence, à condition que leur validité puisse être objectivement vérifiée	O	TOUTES LES INFORMATIONS FOURNIES PAR LES BATEAUX (QUANTITE, ESPECES, ZONE DE PECHE ETC) SONT COLLECTES ET ETUDIEES PAR LE MINISTERE DE PECHE POUR L'ETUDE D'IMPACTE DE LA PECHE ET ACTIVITE ASSOCIEE

L'auditeur doit obtenir les registres (enregistrements, preuves ou évidences) tenus par l'organisation, des espèces capturées accidentellement et évaluer les impacts de la pêche sur les stocks non ciblés. Les informations figurant sur les documents doivent être comparées aux captures accidentelles survenues sur le site au moment du déchargement. Le registre sera également comparé à la base de données de la liste rouge de l'UICN, www.redlist.org. L'auditeur doit fournir un document final indiquant si l'une des espèces capturées accidentellement figure sur la liste de l'UICN.

3.2	Le taux de rejet (en poids) ne doit pas dépasser 8% de la capture totale.	Essentiel	Les rejets sont des espèces capturées qui ne sont pas utilisées pour la consommation humaine ni pour la farine de poisson ni la production d'huile de poisson.	O	LA QUANTITE AUTORISEE PAR LES AUTORITES MAROCAINE EST DE 3% A L'EXCEPTION DE LA BOGUE (BOUPS BOUPS) QUI EST FIXE A 10% SUIT LA FORTE DEMANDE DE CETTE ESPECE PAR LE MARCHE LOCAL. Réf : <u>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 4196-14 du 02 Safar 1436 (25 Novembre 2014) relative à la pêche des petits pélagiques de l'Atlantique Nord-Méditerranée et à la pêche des petits pélagiques de l'Atlantique Centre</u>
3.3.1	CE CRITERE CONCERNE UNIQUEMENT PAR DES FLOTTES / PÊCHES DE THON. POUR TOUTES LES AUTRES FLOTTES / PÊCHES, IL N'EST PAS APPLICABLE (NA). FADs (Fish Aggregating Devices = dispositifs de concentration de poisson). La flotte ou la pêche doit fournir un recensement du nombre de FADs déployés au cours des 12 mois précédents, par navire et son rapport annuel à Friend of the Sea concernant le déploiement des FADs par navire.	Important	L'auditeur recueille les données fournies par la flotte ou la pêche et les joint au rapport d'audit	N/A	
3.3.2	CE CRITERE CONCERNE UNIQUEMENT PAR DES FLOTTES / PÊCHES DE THON. POUR TOUTES LES AUTRES FLOTTES / PÊCHES, IL N'EST PAS APPLICABLE (NA). FADs (Fish Aggregating Devices = dispositifs de concentration de poisson). La flotte utilisera uniquement des	Important	L'auditeur doit recueillir des preuves, y compris des images de FADs, des factures d'achat avec des descriptions	N/A	

4 CONFORMITÉ JURIDIQUE

N°	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
4.1	Tous les navires de pêche doivent être officiellement enregistrés.	Essentiel	Inspection des enregistrements des navires et des permis de pêche.	O	CHAQUE NAVIRE POSSEDE UNE LICENCE DE PECHE VALIDE VOIR ANNEXE 1
L'auditeur demande une liste de tous les bateaux de pêche et le numéro d'immatriculation respectif. L'auditeur doit recueillir sur place tous les documents relatifs à l'enregistrement d'au moins 10% des bateaux audités (copie ou photos des documents)					
4.2	La flotte ne comprend pas les bateaux sous pavillon de complaisance.	Essentiel	L'auditeur vérifie que le bateau n'est pas immatriculé dans une autre nation identifiée comme drapeau de complaisance (http://www.itfseafarers.org/foc-registries.cf).	O	LES BATEAUX SENNEUR ONT UN SEUL PAVILLON MAROCAIN

L'auditeur vérifie les informations via le site Web <http://www.itfseafarers.org/foc-registries.cfm>.

4.3	La flotte ne peut en aucun cas comprendre des navires de pêche INN (illicites, non déclarés et non réglementés).	Essentiel	Le bateau ne peut en aucun cas figurer dans la liste ci-après http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:350:0038:0043:EN:PDF	O	AUCUN BATEAU NE FIGURE DANS LA LISTE INN DES NAVIRES http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:350:0038:0043:EN:PDF
-----	--	-----------	--	---	---

L'auditeur vérifie les informations en consultant la liste, accessible à l'aide du lien hypertexte suivant : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:350:0038:0043:EN:PDF>

4.4	CE CRITERE CONCERNE UNIQUEMENT PAR DES FLOTTES / PÊCHES DE THON. POUR TOUTES LES AUTRES FLOTTES / PÊCHES, IL N'EST PAS APPLICABLE (NA). La flotte doit être certifiée "Dolphin Safe" par le Earth Island Institute.	Essentiel	L'organisation doit être incluse dans la liste Dolphin-Safe de l' Earth Island Institute: www.dolphin-safe.org	N/A	
-----	---	-----------	---	-----	--

L'auditeur vérifie la conformité sur la liste www.dolphin-safe.org ou bien la société devra signer la politique EII DS et une copie sera incluse dans le rapport d'audit

4.5	L'Organisation respecte les réglementations nationales et internationales. Le respect des réglementations suivantes doit en particulier être confirmé et vérifié:	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	TOUS LES NAVIRE RESPECT LES REGELEMENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES
-----	--	-----------	---	---	--

4.5.1	TAC (Total Allowable Catches) = (Total autorisé des captures)	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	<ul style="list-style-type: none"> - 2700 TONNE PAR NAVIRE PAR UN ZONE B - 1700 TONNE PAR NAVIRE PAR UN ZONE C
-------	---	-----------	---	---	--

4.5.2	Utilisation d'un journal de bord	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	AUCUNE OBLIGATION D'UTILISATION DE JOURNAL DE PECHE N'EST MISE EN PLACE PAR L'AUTORITE MAROCAINE POUR LA PECHE ARTISANALE
4.5.3	Taille des mailles du filet	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	40 MM
4.5.4	Taille du filet	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	PROFONDEUR : 40 M HAUTEUR : 100 M
4.5.5	Taille minimum	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	SARDINE : 30 – 45 (+/- 5%) MAQUEREAU : 35 – 55 (+/- 5%) ANCHOIS : 60 - 63 (+/- 5%)
4.5.6	Distance de la rive ou de la côte	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	SENNEUR : 1 MILE MARIN A PARTIR DES LIGNES DE BASE RSW : 8 MILE MARIN A PARTIR DES LIGNE DE BASE

4.5.7	Mesures de réduction des captures accidentelles	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	L'UTILISATION DES EQUIPEMENT DE PECHE MODERNE AINSI QUE LA TECHNIQUE DE PECHE SELECTIVE PERMET DE SAVOIR L'ESPECE, LA TAILLE ET LA QUANTITE DU POISSON AVANT DE LANCER LE COUP DE FILETS ET EVITER DE PECHEES D'AUTRES ESPECES NON CIBLES
4.5.8	Pas de pêche dans les habitats protégés	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	LES ZONES INTERDITES SONT TOUJOURS MENTIONNES DANS LA LICENCE DE PECHE AUSSI A CHAQUE PERIODE D'INTERDICTION LES ARMATEURS SONT NOTIFIES PAR LES AUTORITES PORTUAIRES POUR NE PAS ACCEDER A LA ZONE PROTEGES, TOUS LES NAVIRES SONT EQUIPES D'UN SYSTEME DE GEOLOCALISATION VMS SURVEILLER EN PERMANANCE PAR LE MINISTERE DE PECHE
4.5.9	Utilisation de méthodes de pêche interdites, de substances chimiques et d'explosives	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	AUCUNE SUBSTANCE CHIMIQUE N'EST UTILISE POUR LA PECHE

L'auditeur vérifie, conformément aux réglementations nationales et internationales, que les exigences juridiques susmentionnées sont remplies et fournit un rapport exhaustif sur les lois. Dans la mesure du possible, il doit également fournir des documents et des photographies. Une description détaillée du règlement de pêche concernant chaque pays est disponible sur le site Web de la FAO <http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en>

5 – MANAGEMENT

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
5.1.1a	Une entreprise de pêche, qui détient un mandat légal conformément aux lois nationales et internationales, gère, au moyen d'un plan de gestion des pêches, la pêche effectuée par la pêcherie ou la flotte visée par l'audit.	Essentiel	Preuve de conformité aux lois et réglementations locales. Une carte des ORGP (organisations régionales de gestion des pêches). existantes est disponible au http://www.fao.org/figis/geoserver/actsheets/rfbs.html Les ministères et les autorités des pêches nationaux peuvent être considérés (FMO).	O	Un PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE DES PETIT PELAGIQUE AVEC LA STRATEGIE HALIEUTIS AVEC UNE DUREE DE REALISATION DE 5 ANS DEPUIS 2015 JUSQ'AU 2020, LES PRICIPAUX AXES EVOQUER DANS CE PALN SONT : -PRINCIPE GENERAUX DU PLAN D'AMENAGEMENT DES PETIT PELAGIQUE - PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DES PETIT PELAGIQUE - PRESENTATION DE LA MISE EN OEUVRE LE PLAN D'AMENAGEMENT EST CONCENTRE SUR LE TAC SELON QUATRE ETAPE COMME SUIIT : - DEFINITION DU TAC TOTAL - REPARTITION DU TAC SUR LES ZONES DE PECHE - REALISATION DU TAC PAR NAVIRE AU CHAQUE ZONE DE PECHE - MAITRISE DE LA REALISATION DES CAPTURE DEPUIS L'ANNEE 2001 LE MAROC A DEVELOPPER UNE STRATEGIE QUI CONSISTE A AXES SUIVANTS : - DURABILITE DES RESSOURCES - PERFORMANCE - COMPETITIVITE
5.1.1b	Si le stock concerné est un stock de poisson transfrontalier, un stock de poissons chevauchant, un stock de poissons grands migrateurs ou un stock de poissons hauturiers, une entreprise bilatéral, régionale, subrégionale ou l'accord est en place. Les États et les entités qui participent à l'accord collaborent à la gestion de l'ensemble de l'unité de stock et des espèces capturées ou rejetées sur l'ensemble de leur zone de répartition. L'accord garantit que les droits des petites communautés de pêcheurs, artisanales ou à petite échelle sont assurés.	Essentiel	Preuve de la considération des droits des pêches artisanales ou à petite échelle	O	TOUTES LES ZONES DE PECHE SONT GERER PAR LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES
5.1.1c	Les responsables de l'organisation se réunissent au moins une fois par an pour mettre à jour les objectifs en fonction des données les plus récentes.	Essentiel	Preuve de la fréquence des réunions.	O	LES STATSTIQUE ANNUELS SONT GERER PAR L'ONP ET PUBLIER DANS LE SITE OFFICIELLE http://www.onp.ma/statistiques/

L'auditeur vérifie et décrit brièvement la structure juridique et administrative en vigueur et fournit la preuve du respect des lois et réglementations locales.

L'entreprise ou l'organisation de pêche peut également faire partie du système traditionnel ou communautaire de gestion du stock, à condition que leur performance puisse être objectivement vérifiée.

5.1.2	Le système de gestion des pêches (FMS) en vertu duquel la pêcherie ou la flotte sous audit est géré doit être à la fois participatif et transparent, dans la mesure permise par la législation nationale.	Essentiel	Les informations et les conseils utilisés dans la prise de décision du FMS sont accessibles au public. Un processus de consultation recherche et examine régulièrement les informations pertinentes Les consultations avec les pêcheurs d'eaux profondes doivent être effectuées, si cette situation est applicable	0	TOUTES LES MESURES DE GESTION DU STOCK OBJET D'AUDIT SONT GERER PAR LE MINISTERE DES PECHEES MARITIMES EST PUBLIE DANS LE SITE OFFICIELLE AVEC TOUTE TRANSPARENCE
5.1.3	Les communautés de pêche artisanale et les pêcheurs d'eau profonde doivent participer à la planification et à la mise en œuvre des mesures de gestion affectant leurs moyens de subsistance.	Important	Preuve de l'implication des communautés locales (Ex : Surveillance et contrôle des activités de pêche et zones protégées)	0	LES ASSOCIATION DES MARINS PECHEURS AINSI QUE LES ARMATEURS SONT TOUJOURS PRESENT DANS LES REUNIONS AVEC LES AUTORITES COMPETENTES AFIN METTRE EN PLACE LES PLANS D'ACTION D'AMELIORATION DE LA PECHERIE
5.2.1	Des précautions sont adoptées pour protéger le stock cible et son habitat et préserver le milieu marin. (FAO Code of conduct, art 7.5)	Important	Procédure et preuve de conformité.	0	A CHAQUE PORT LES AGENTS DE LA DELEGATION DES PÊCHES MARITIME FONT LE CONTROL DES QUANTITES PÊCHÉES ET LES ESPECES PÊCHES AINSI QUE LA TAILLE DU POISSON POUR S'ASSURER QUE Y A PAS DE JUVÉNILES LA GENDARMERIE MARITIME CONTROL LES PRATIQUES DES NAVIRE AU BORD DE LA MER POUR EVITER LES GESTES CONTRE L'ENVIRONNEMENT CHAQUE FRAUDE EST SUIVI D'UNE AMENDE AU ARMATEUR ET AU CAPITAINE DU NAVIRE ET PARFOIS AU SUSPENSION DE LA LICENCE SELON LA GRAVITE

5.2.2	Les décisions managériales précisent les mesures à prendre si l'état du stock considéré (en tenant particulièrement compte des stocks d'eau profonde) tombe en dessous d'un niveau compatible avec la réalisation des objectifs fixées. Ces mesures incitent au rétablissement du stock à de tels niveaux dans un délai raisonnable.	Important	Procédure indiquant les points de référence cibles et le délai.	0	LES ZONE INTERDITES ET LES DISTANCES DU PORT MINIMUM SONT ACTUALISE SELON L'ETAT DES STOCKS PAR ZONE ET PAR ESPECES POUR LAISSER LE TEMPS DE REPRODUCTION AU POISSON PELAGIQUE SI LA SITUATION DES STOKS EST CRITIQUE
5.2.3	L'efficacité des mesures de management et leurs interactions possibles sont constamment revues.	Essentiel	Des preuves d'examens périodiques des mesures de gestion doivent être fournies.	0	DES REUNION REGULIERES SONT PROGRAMME POUR VOIR L'EFFICACITE DU PLAN DE GESTION ET LA LECTURE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.
L'auditeur vérifie si le pays auquel le pavillon de la société de pêche fait référence a ratifié le code de conduite de la FAO. Dans le cas contraire, l'organisation doit prévoir une approche de précaution dans ses procédures, y compris une procédure d'évaluation des risques.					
5.3	Le respect des points 5.1 et 5.2 est réalisé par l'observation, la surveillance, le suivi, le contrôle et l'exécution.	Essentiel	Procédure et preuves de contrôle et surveillance.	0	DES CONTROLEURS DE LA DPM SONT EN PLACE DANS TOUS LES PORT POUR VEILLER SUR L'APPLICATION DES EXIGENCE LEGAL
L'auditeur décrit brièvement les méthodes d'observation, de surveillance, de contrôle et d'application. Il fournit également les preuves des activités mises en place par le système d'exécution de la pêche pour assurer la conformité.					
5.4	La flotte ou pêcheur relève toutes les captures accidentelles (by catch) de toutes les sorties en mer	Essentiel	Procédure et documents prouvant les relevés pendant la durée d'au moins un voyage de pêche.	0	TOUTES LES ESPECES ET LES QUANTITES PECHEES SONT DECLARE A LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES AVANT DECHARGEMENT
5.5	La flotte ou pêcheur relève tous les rejets (discards).	Essentiel	Procédure et preuves de conformité	0	VOIR 5.4
5.5.1	L'organisation doit rendre accessibles au public les données sur les captures accidentelles et les rejets.	Recommandé	Procédure et preuves de conformité	0	LES DONNES SONT DISPONIBLE CHEZ LA DPM
L'auditeur doit fournir des preuves (photos ou copies) du rapport sur les captures accidentelles et les poissons mis au rebut.					
5.6	Un système de gestion, d'encadrement pour prévenir les éventuelles prises accidentelles et les impacts négatifs importants des espèces menacées d'extinction doit être en place.	Essentiel	Procédure, indicateurs de performance et preuves de conformité	0	LA PÊCHE A LA SEINE TOURNANTE DONNE LA POSSIBILITE DE RENDRE VIVANT TOUT ESPECE PÊCHES ACCIDENTELLEMNT AUSSI LE SONDAGE PAR LE CAPITAN ESSAIE TOUJOURS D'EVITER D'AUTRES ESPECES QUE LES ECPECES CIBLÉ

5.7	L'organisation met en place un système pour réduire les prises accidentelles d'espèces non visées ainsi que des procédures visant à relâcher les animaux vivants, dans des conditions qui garantissent des chances de survie élevées.	Essentiel	Procédure, indicateurs de performance et preuves de conformité	O	Voir 5.6
-----	---	-----------	--	---	----------

L'auditeur doit fournir des preuves documentaires indiquant que l'organisation collecte des données pour évaluer l'impact des activités de pêche sur les espèces non visées et la faune en voie de disparition (IUCN Red List). La collecte de données doit porter sur un ou des indicateurs de résultat précis, compatibles avec la réalisation des objectifs fixés

5.8	La flotte a pris suffisamment de mesures pour garantir une récupération rapide des dispositifs de pêche perdus afin d'éviter la "pêche fantôme".	Essentiel	Procédure et preuves de conformité .	O	TOUS MATERIEL DE PECHE PERDU EST TOUJOURS RECUPERÉ PAR LE MEME NAVIRE, LA PECHE A LA SEINE PERMET TOUJOURS DE RECUPERER LE FILET
-----	--	-----------	--------------------------------------	---	--

L'auditeur doit joindre une copie des procédures susmentionnées.

5.9	<p><u>UNIQUEMENT APPLICABLE AUX NAVIRES- USINE ET AUX FLOTTES. NON APPLICABLE AUX PÊCHES ARTISANALES À PETITES ÉCHELLES.</u></p> <p>La flotte a un observateur indépendant à temps plein qui rapporte la conformité aux exigences de Friend of the Sea. En alternative, un système de vidéosurveillance a été déployé et il est accessible par l'auditeur pour vérifier la conformité aux exigences de Friend of the Sea</p>	Important	Preuve document aire d'emploi. Au moins un rapport mensuel de l'inspecteur de bord.	O	<p>LA REGLEMENTATION MAROCAINE NE DEMANDE PAS LA PRESENCE DES OBSERVATEURS A BORD, POUR LES SENNEURS DE TYPE RSW OPERANT DANS LE STOCK C UN SYSTEME DE SURVEILLANCE PAR CCTV EST MIS EN PLACE. LE MINISTERE DE PECHE PREVOIT L'OBLIGATION DES OBSERVATEURS DANS L'AVENIR POUR LES NAVIRES NATIONAUX ET AUSSI ETRANGERES, UN APPEL D'OFFRE EST DEJA LANCER DANS CE SENS :</p> <p>Pour assurer une exploitation durable des ressources halieutiques, des observateurs scientifiques embarqueront bientôt à bord des navires de pêche nationaux et étrangers, annonce Aujourd'hui le Maroc dans son édition du 2 septembre. La gestion et le développement durable des ressources halieutiques se trouvent au cœur des priorités de la stratégie Halieutis. Dans la continuité des actions déjà lancées dans ce sens, le département de la pêche maritime s'apprête à affecter des observateurs scientifiques à bord des navires de pêche nationaux et étrangers, en vertu des accords signés par le Royaume du Maroc et des conventions de pêche.</p> <p>Au cours des missions en mer, les scientifiques devront procéder, entre autres, à des observations scientifiques en lien avec la zone de pêche, les espèces, les engins de pêche, le degré d'application de la réglementation nationale des pêches maritimes et des dispositions prévues par les accords de pêche concernant les différents volets techniques. Pour l'accomplissement de ses fonctions scientifiques à bord du navire, l'observateur scientifique peut consulter à tout moment les documents de bord (licence de pêche, journal de bord, rôle de l'équipage, cartes marines, etc.) et accéder à tous les locaux et compartiments ayant lien avec les activités de pêche. Il peut également manipuler et utiliser les instruments de bord tels que le radar, le goniomètre, le sondeur, le sonar, les jumelles, utiliser les équipements radio pour communiquer avec les autorités de son pays et procéder à des opérations d'échantillonnage biologique à des fins scientifiques.</p> <p>D'ailleurs, le département de la pêche maritime vient de lancer un appel d'offres portant sur une assistance technique relative à l'affectation des observateurs scientifiques (hommes et/ou femmes), pour l'observation des activités de pêche en mer, par l'embarquement à bord des navires de pêche, en lot unique. L'ouverture des plis aura lieu le jeudi 3 septembre prochain. Le coût de cette opération est estimé à 11 millions de dirhams. Pour rappel, et pour assurer la durabilité de ses ressources halieutiques, le Maroc, pour devenir un acteur incontournable dans la formulation d'avis scientifiques, a lancé plusieurs projets tels que le renforcement de la recherche halieutique ou la gestion des principales pêcheries par le biais de plans d'aménagement contenant un dispositif de mesures axées sur la gestion raisonnable des stocks et de l'activité des navires. Il s'agit également de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, à travers l'équipement de la flotte en balises de géolocalisation par satellite, la mise en place d'une procédure informatique de certification des captures et la création d'une agence dédiée qui a élaboré des plans d'aménagement aquacole le long des 2 façades maritimes.</p>
-----	--	-----------	---	---	---

L'auditeur vérifie la présence des observateurs et joint une copie de leur CV ainsi que leurs contacts.

5.10a	<p>Le ou les indicateur (s) de résultat, y compris les points de référence cibles et limites, sont définis pour tous les objectifs fixés en rapport avec la conservation du stock considéré.</p> <p>Les objectifs fixés tiennent compte des meilleures preuves scientifiques disponibles</p>	Essentiel	<p>Points de référence cibles. Par exemple, le rendement maximal durable (RMD, ou un indicateur approprié) ou une mortalité par pêche moindre si celle-ci est applicable à la pêcherie en question.</p> <p>Les ressources marines exploitées en eaux profondes et en haute mer ont une faible productivité. Par conséquent des points de référence biologiques doivent être fixés pour assurer la durabilité à long terme.</p>	O	LES CAISSES NORMALISES AINSI QUE LES LIMITATION DES TONNAGES POUR CERTAINE ZONE SONT INSTAURE SELON DES RESULTATS ET DES INDICATEURS DES OBJECTIFS FIXES EN RAPPORT AVEC LA CONSERVATION DU STOCK.
5.11	Il existe des objectifs clairs, des indicateurs de résultats et des mesures définies par l'entreprise, revus périodiquement au moyen d'une évaluation des risques pour éviter, minimiser ou atténuer les impacts sur :	Essentiel	Procédure, indicateurs de performance, mesures prises et résultats.	O	<p>LA DELEGATION DES PÊCHES MARITIMES MES EN PLACE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE GESTION AUSSI LA STRATEGIE HALIEUTS EST MISE EN PLACE POUR LES GESTION DE LA PECHE AU MAROC, D'AUTRE PART UNE ETUDE A ETE REALISE PAR INRH (INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHE HALIEUTIQUE) QUI PREND EN CONSIDERATION :</p> <p>REF : http://www.inrh.ma/sites/default/files/rapport_annuel_etat_des_stocks_du_maroc_-_annee2016.pdf</p>
5.11.1	Les habitats essentiels pour le stock considéré ainsi que les écosystèmes vulnérables, y compris ceux qui pourraient être touchés par les pêches en eaux profondes			O	LE SUIVI DES STOCKS PAR ZONE ET PAR ESPECES CES ETUDES SONT MENEES PAR L'INRH ET ACTUALISE CHAQUE ANNEE
5.11.2	Les espèces menacées			O	LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE DES ESPECES MENACÉES QUI EST SUIVI PAR LA DPM EN CONTROLLANT TOUTES LES DECLARATION DE PÊCHE POUR CHAQUE NAVIRE ET VOIR LES ESPECES DEBARQUES
5.11.3	Espèces ou stocks non visés.			O	ACTE DE NON RESPECT DES LOI ET DES PROCEDURE MIS EN PLACE ET CHAQUE INFRACTION EST SANCTIONNE PAR AMENDE OU SUSPENSION D'ACTIVITE DU NAVIRE SELON LE DEGRE DE NON-RESPECT DE LA LOI

5.11.4	Prédateurs et / ou proies dépendant(e)s			O	LA DPM CONTROLE TOUJOURS LES ESPECES PECHES A CHAQUE ARRIVAGE DE CHAQUE NAVIRE AVEC DES AGENTS SUR PLACE TOUTES INFRACTION EST SANCTIONNE SELON LA LOI
5.11.5	Structure et processus des écosystèmes			O	LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES ET L 'OFFICE NATIONAL DES PÊCHES ET L'INRH COLLABORENT TOUJOURS CHACUNE A SON POSTE POUR LA PRESERVATION DE L'ECO-SYSTEME ET PERSENTE DS ETUDES ET DES STATISTIQUE ANNUEL DANS CE SENS
5.12	Une approche écosystémique annuelle des pêches est en place	Recommandé	Preuve documentaire	O	LE SYSTEME EST REVUE D'UNE MANIERE ANNUEL
5.13	L'approche managériale des pêches, les plans et les stratégies sont partie intégrale de la gestion intégrée des zones côtières et / ou la gestion des océans pour les pêches océaniques.	Recommandé	Preuve documentaire	O	LA STRATEGIE DE PÊCHE MIS EN PLACE ENGLOBE LA PÊCHE COTIERE AUSSI QUE LA PÊCHE HAUTIERE

L'auditeur doit fournir des preuves des valeurs de référence ciblées et mises en œuvre. Celles-ci peuvent, dans certains cas, être des seuils de référence et des limites de précaution fixés par les organismes régionaux.

Les mesures de gestion mises en œuvre par la direction de l'entreprise sont fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles. Toutes connaissances traditionnelles ou scientifiques peuvent être utilisées dans le système de gestion, étant donné qu'elles peuvent être objectivement vérifiées par l'auditeur

6 LA GESTION DES DÉCHETS

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
6.1	La société de pêche recycle, réutilise ou traite tous les matériaux utilisés pendant la pêche, la conservation et le transport du poisson jusqu'au point de vente, y compris l'emballage.	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	TOUS LES DECHETS DES MATERIELS UTILISE DURANT LA L'OPERATION DE PECHE AUSSI QUE LES DECHETS ALIMENTAIRE SONT COLLECTE DURANT LA MAREE POUR ETRE DEBARQUES AU PORT DANS DES RESERVOIR DEDIE MISE EN DISPOSITION PAR L'AUTORITE PORTUAIRE.
6.2	La société de pêche met en œuvre des mesures pour empêcher la dispersion des déchets dans la mer (y compris les combustibles et lubrifiants et matières plastiques)	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	DES BAC DE COLLECTION DES HUILE DE VIDANGE SONT A BORD, APRES CHAQUE OPERATION DE VIDANGE LES HUILES USAGES SONT DEBARQUE AU PORT A L'AUTORITE PORTUAIRE.
6.3	L'entreprise de pêche utilise toutes les alternatives naturelles ou chimiques non toxiques disponibles afin de réduire l'utilisation de substances toxiques, persistantes ou bio-accumulables.	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	AUCUNE SUBSTANCE CHIMIQUE N'EST UTILISE A BORD
6.4	La société n'utilise pas de CFC, de HCFC, de HFC ou d'autres fluides frigorigènes qui causent l'appauvrissement de la couche	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	LE POISSON EST REFRIGERE EN UTILISANT LA GLACE INDUSTRIELLE

L'auditeur doit fournir les procédures complètes avec des preuves photographiques.

6 GESTION DE L'ÉNERGIE

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O / N	Commentaires
7.1	L'Organisation tient un registre de toutes les sources d'énergie et de leur utilisation, qui doit être mis à jour au moins une fois par an.	Essentiel	<p>La procédure inclue le recensement annuel de la consommation d'énergie, (au moins une fois par an), qui doit figurer dans un registre.</p> <p>Le registre doit au moins inclure les paramètres suivants :</p> <p>1. sources d'énergie entrantes (renouvelables ou non)</p> <p>2. La consommation d'énergie par étape du processus de transformation (pêche, transformation, transport)</p>	O	UN REGISTRE DE SUIVI D 'APPROVISIONNEMENT ET DE CONSOMMATION GASOIL EST MIS EN PLACE PAR LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES POUR CONTROLER LES APPOINTE ET LES CONSOMMATION QUOTIDIENNE DU GASOIL POUR CHAQUE NAVIRE
7.2	L'Organisation doit calculer son empreinte carbone par unité de produit et s'engager à la réduire chaque année.	Recommandé		N	AUCUN CALCUL DES EMPREINTE DU CARBONE N'A ETE REALISE PAR L'ORGANISATION.

L'auditeur doit demander une copie des registres

7 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

No.	Critères	Classement	Paramètres et informati	O/N	Commentaires
8.1	L'Organisation respecte les droits de l'homme et les exigences suivantes:				
8.1.1	Conformité avec les réglementations nationales et l'OIT sur le travail des enfants	Essentiel	Se référer au site de l'OIT: http://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/lang --	O	CHAQUE MARIN DOIT AVOIR LE LIVRET MARITIME DELIVRE PAR LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES A L'AGE DE 18 ANS MINIMUM
8.1.2	Payer aux employés des salaires adéquats, au moins égale au un salaire minimum	Essentiel	Le salaire minimum varie selon le pays. L'auditeur vérifie que l'organisation connaît le salaire minimum.	O	TOUS LES MARINS SONT PAYE A LA PART SELON LE POSTE OCCUPES ET LA QUANTITES PECHEES PAR LE NAVIRE
8.1.3	Permettre aux employés d'accéder aux soins de santé	Essentiel		O	AVANT CHAQUE EMBARQUEMENT LES MARINS SONT OBLIGES DE FAIRE UN CONTROL MEDICAL A L'ANTENNE MEDICAL PORTUAIRE A LA CHARGE DE LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES. L'APTITUDE MEDICAL EST MENTIONNE DANS LE LIVRET MARITIME.
8.1.4	Appliquer les mesures de sécurité requises par la loi	Essentiel		O	DES EXTINCTEURS AINSI QUE DES EPI SONT MISE A DISPOSITION A BORD,
8.2	L'organisation doit être certifiée SA8000.	Recommandé		N	L'ORGANISATION N'EST PAS CERTIFIE SA8000

L'auditeur vérifie la conformité aux exigences par le biais de preuves documentaires (échantillons de contrats de travail) et d'observations sur place.

Autres commentaires:

- AUDIT DE RE-CERTIFICATION

CONCLUSIONS:

L'auditeur doit remplir les champs suivants

X L'organisation **EST CONFORME** aux exigences de Friend of the Sea en ce qui concerne:

L'organisation **N'EST PAS CONFORME** aux exigences de Friend of the Sea

PRINCIPALES NON CONFORMITÉS : (à corriger dans les 3 mois)

AUCUNE NC MAJEURS N'A ETE RELEVES

NON CONFORMITÉS MINEURS : (plan correctif à produire dans les 3 semaines et correction dans un délai d'un an)

AUCUNE NC MINEURS N'A ETE RELEVES

RECOMMANDATIONS : (à communiquer lors de la prochaine inspection)

7.2 L'Organisation doit calculer son empreinte carbone par unité de produit et s'engager à la réduire chaque année.

AUCUN CALCUL DES EMPREINTE DU CARBONE N'A ETE REALISE PAR L'ORGANISATION.

8.2 L'organisation doit être certifiée SA8000.

L'ORGANISATION N'EST PAS CERTIFIE SA8000